

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 07/09/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 05/10/17
Affichage le : 26/10/17
Transmission préfecture le : 26/10/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20171013-lmc199852-DE-1-1
Du : 26/10/17
Délibération exécutoire le : 26/10/17

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 13 octobre 2017

**POLITIQUE B08 COOPÉRATION INTERNATIONALE
PARTENARIATS SPÉCIAUX DANS LE CHAMP DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME MARIE-HÉLÈNE AUBERT ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission permanente, et notamment son article 8,

Vu la délibération du Conseil départemental du 19 juin 2015 approuvant la convention-cadre de coopération décentralisée avec le Département de Matam Sénégal,

Vu la délibération du Conseil départemental « Yvelines, partenaires du développement – orientations 2015-2020 » du 27 novembre 2015 et le rapport d'orientation qui lui est annexé,

Vu la délibération de la Commission permanente du 20 juin 2014 relative à la convention de partenariat avec l'Association de la solidarité franco-libanaise de Ghodrass (Liban),

Vu la délibération de la Commission permanente du 18 novembre 2016 relative à la convention-cadre de partenariat avec l'association La Voute Nubienne pour la « promotion et diffusion des constructions « voute nubienne » dans la région du Fouta au Sénégal »,

Vu le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve les trois conventions annexées à la présente délibération, à savoir :

- Convention-cadre de partenariat avec l'Association de la solidarité franco-libanaise de Ghodrass,
- Annexe financière 2017 avec l'Association La Voute Nubienne,
- Convention exceptionnelle avec l'association Bibliothèques sans frontières.

Autorise le Président à signer les trois conventions annexées.

Approuve le versement des subventions suivantes :

- 15 000€ en investissement à l'Association de la solidarité franco-libanaise de Ghodrass,
- 90 390€ en fonctionnement à l'association La Voute Nubienne
- 29 755€ en investissement à l'association Bibliothèques sans frontières

Dit que les crédits seront inscrits au chapitre 65 article 6574 et au chapitre 204 article 20422 du budget départemental 2017 et suivants, sous réserve du vote de la décision modificative du budget départemental le 20 octobre 2017.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 13 octobre 2017

PARTENARIATS SPÉCIAUX DANS LE CHAMP DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (36) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (6) : Philippe Benassaya, Pierre Fond, Marie-Célie Guillaume, Alexandre Joly, Elodie Sornay, Yves Vandewalle.